

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/33

18 mai 1998

(98-1988)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: espagnol

COLOMBIE

Déclaration distribuée par M. Carlos Ronderos Torres
Ministre du commerce extérieur

La mondialisation, la libéralisation et l'expansion du commerce ont engendré de nouvelles possibilités pour le développement des peuples, l'augmentation de la prospérité et de l'emploi, et l'amélioration des conditions de vie. A cet égard, le système de commerce multilatéral joue un rôle fondamental, car ses règles garantissent aux Membres sécurité et transparence dans leurs activités commerciales. La Colombie l'a bien compris et, parallèlement à la politique d'ouverture autonome qu'elle pratique depuis une dizaine d'années, elle n'a ménagé aucun effort pour mettre en oeuvre comme il se doit les accords multilatéraux.

A notre avis, le libre-échange n'est pas une fin en soi mais un moyen de créer des richesses et d'améliorer les conditions de vie des populations; cela veut dire que le commerce a pour fonction de contribuer au progrès et à la réduction du fossé qui sépare pays développés et pays en développement. C'est pourquoi il est important que les principaux

les pays en développement
un large accès à leurs marchés; évitent le recours à des mesures protectionnistes; et utilisent des mesures correctives qui soient compatibles avec les règles de l'OMC et en particulier avec les dispositions accordant un traitement spécial et différencié aux exportations des pays en développement.

Les considérations qui précèdent doivent orienter les débats de cette Conférence ministérielle, dont l'objectif premier est d'étudier et d'analyser le processus de mise en oeuvre des différents Accords de l'OMC. Il est important d'évaluer dans quelle mesure les pays Membres ont mis en oeuvre les Accords, honoré les engagements pris et atteint les objectifs prévus. Parallèlement, on ne peut ignorer les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en pratique les engagements contractés lors du Cycle d'Uruguay, ni les difficultés qui jalonnent ce processus.

A propos de cette évaluation de la mise en oeuvre des Accords, la Colombie souhaite exprimer sa préoccupation devant le peu de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord sur les textiles, étant donné que la libéralisation progressive du commerce des produits soumis à restrictions et leur intégration au système du GATT restent très précaires. C'est pourquoi nous demandons instamment aux principaux pays importateurs de faire preuve de leadership et de montrer leur attachement à la libéralisation du commerce et au traitement non discriminatoire, en adoptant des mesures positives qui assurent à nos produits textiles un large accès à leurs marchés.

Le mécanisme de règlement des différends est un autre sujet qui intéresse tout particulièrement la Colombie, car il constitue le principal pilier sur lequel reposent le multilatéralisme réglementé et l'OMC. Son fonctionnement a été satisfaisant, mais on a constaté des lacunes et des imperfections qui devront être analysées au moment de la révision prévue dans le Mémoire d'accord. Il faudra

trouver des formules qui renforcent son objectivité, son équité et sa transparence. Il sera tout aussi important de mettre au point des dispositifs qui améliorent les possibilités qu'ont les pays en développement de participer de manière efficace aux mécanismes de règlement des différends prévus dans l'Accord de l'OMC.

Dans ce processus global d'analyse du système commercial multilatéral, on ne peut ignorer la contribution des accords d'intégration régionale. La Colombie est convaincue des avantages qu'il y a à pratiquer une politique d'intégration dans le cadre d'un régionalisme ouvert compatible avec les disciplines de l'OMC, et c'est pourquoi elle participe activement à la modernisation des institutions du Groupe andin, dont la mission d'intégration à l'échelle du continent américain a un puissant effet de libéralisation.

La Colombie reconnaît qu'il incombe aux gouvernements d'adopter des politiques internes qui permettent de tirer parti des avantages découll Tf(elle) TjETBT